



Litige avec bailleur commercial

Par **casha**, le **24/02/2019** à **16:35**

Bonjour.rnj'occupe un local commercial depuis 2005 bail 3/6/9 arrivé à son terme 31 août 2014.Je n'ai pas fais de demande de renouvellement,donec prolonger de manière tacite.Mon bailleur propriétaire depuis fin 2014 viens de décider et surtout bien déterminé à récupérer le local.Dans un premier temps,début février il tente un coup de bluff en m'expliquant qu'il ne renouvelle pas le bail et me donne un préavis de 6 mois et me précise qu'il va me réclamer les charges et taxes foncières non réglé depuis qu'il est propriétaires.Je lui demande de faire le calcul et de me communiquer la somme avec justificatif et lui réclame les quittances qu'il ne me donne plus depuis juillet 2018.Après cet échange il revient à la charge le 18 février en me rappelant qu'il est dans son droit et que je devrais quitter les lieux dans 6 mois ,je lui fait savoir que je vais me faire conseiller,je n'ai toujours pas en ma possession les arriérés des charges et taxes. Le 20 je trouve un avis de passage pour remise d'un acte d'huissier,cet acte et une sommation de payer immédiatementrnconcernant:rn -un calcul de la taxe foncière et charges,une photocopie ordinaire avec son calcul et une somme donné sans justificatif et qu'il prétend me l'avoir envoyer en recommandée A.R .il n'en n'est rien.rn -une réévaluation du loyer avec régularisation à partir de septembre 2017.rn -Le loyer de février qui a été réglé par virement.rn -Le coût de l'acte :183.69rnIl est près à tout pour m'expulser et éviter des indemnités évictions .rn rnAi-je un recours ,quelles sont mes droits.rnJ'ai pour l'instant contacté un huissier qui m'a dit que je devais payer la somme indiquée dans l'acte délais(1 mois) et ensuite faire une demande de remboursement du trop-perçu rnJ'espère avoir rapidement une réponse.rnMerci.rnrnCordialement.rnCASHA